

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00792

Numéro SIREN : 839 876 273

Nom ou dénomination : A.M.C.J

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2024 sous le numéro de dépôt 3105

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

AGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire

RECEIVED
JAN 10 1963
U.S. AIR FORCE
HEADQUARTERS
WASHINGTON, D.C.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire article 302 septies A bis du Code général des impôts Désignation de l'entreprise SARL A.M.C.J

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le 13/09/2023

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	268 145	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
		Services *		217	218	1 101	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitations reçues			226			
	Autres produits			230	10		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	269 255	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	160 525		
	Variation de stocks (marchandises) *			236	(1 821)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	3 416		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	(190)		
	Autres charges externes * :	dont crédit bail :	985	242	29 659		
		- mobilier :					
		- immobilier :					
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	713	244	3 506	
	Rémunérations du personnel *			250	40 682		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	8 777		
	Dotations aux amortissements *			254	9 419		
	Dotations aux provisions			256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	2		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	253 976	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	15 279
Produits financiers (III)		280	55	Charges financières (V)		294	586
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348	
Impôt sur les bénéfices *		(VII)				306	2 212
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	12 536
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		314			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318					
Provisions non déductibles *		322					
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	2 212				
Divers *, dont intérêts excédentaires des copes-cis d'associés		247		330			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D)	249	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
Entreprises nouvelles (44. sixties)		986	ZFU-TE (44. octies A)	987	342		
Reprise d'entreprises en difficulté (43. septies)		981	JEI (44. sixties A)	989			
ZRD (44. tercies)		127	ZRR (44. quindies)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991					
ZFANG 44. quaterdecies		345	Investissements outre-mer	344			
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992	Zone de développement prioritaire (II. 454. sexies)	993			
Crédance due au report en arrière du déficit				346	350		
Droit divers							
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)		633	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)		645	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)		648	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)		990	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	14 748		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	14 748		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 91 311,84 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 12 536,23 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/09/2023 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement = 9 033 E

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution	9 033		9 033	%
Frais de premier établissement				%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL	9 033		9 033	

Fonds commercial (hors droit au bail) = 32 000 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	32 000		32 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	32 000		32 000	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 93 186 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	41 033			41 033
Immobilisations corporelles	43 578	5 542		49 120
Immobilisations financières	3 032			3 032
TOTAL	87 644	5 542		93 186

Amortissements et provisions d'actif = 47 709 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 966	1 068		9 033
Immobilisations corporelles	30 324	8 352		38 676
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	38 290	9 419		47 709

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais constitution	9 033	9 033	0	de 3 à 5 ans
Fonds commercial	32 000	0	32 000	Non amortiss.
Matériel industriel	17 525	16 542	983	5 ans
Instal./agenc.divers	18 233	15 255	2 978	de 5 à 7 ans
Matériel de transport	5 542	563	4 978	5 ans
Mat.bureau & informatique	990	720	270	4 ans
Mobilier	6 830	5 595	1 235	de 5 à 7 ans
TOTAL	90 154	47 709	42 444	

Etat des créances = 12 185 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 760		
Actif circulant & charges d'avance	9 425	9 425	
TOTAL	12 185	9 425	

Charges constatées d'avance = 5 516 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 1 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	10	1 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	10	1 000

Etat des dettes = 70 154 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	17 748	8 826	8 922	
Dettes financières diverses	25 401	25 401		
Fournisseurs	21 657	21 657		
Dettes fiscales & sociales	5 348	5 348		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	70 154	61 232	8 922	

Charges à payer par postes du bilan = 2 740 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	23
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 042
Dettes fiscales & sociales	674
Autres dettes	
TOTAL	2 740

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 5 516 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'avance (486000000)	5 516
TOTAL	5 516

Charges à payer = 2 740 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Int. courus s/emprunts (168840000)	23
TOTAL	23

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis, fact. non parvenue(408100000)	2 042
TOTAL	2 042

Dettes fiscales et sociales	Montant
Conges à payer (428200000)	404
Org. soc. prod. à recevoir (438700000)	1 114
Etat autres ch. à payer (448600000)	271
TOTAL	674

A.M.C.J

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 90 rue Alexandre Bérard
01500 AMBERIEU EN BUGEY**

839 876 273 RCS BOURG EN BRESSE

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 20 DECEMBRE 2023**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 12 536,23 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 12 536,23 euros

A titre de dividende global à l'associée unique 10 000,00 euros
Soit 100,00 euros par part

Le solde 2 536,23 euros
En totalité au compte "autres réserves".

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividendes	Eligibles à l'abattement de 40 %	Non éligibles à l'abattement de 40 %
30/06/2022	10 000,00 €	/	10 000,00 €
30/06/2021	10 000,00 €	/	10 000,00 €
30/06/2020	10 000,00 €	/	10 000,00 €

**Certifié conforme
La Gérance**

